



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 67057

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport de synthèse de l'inspection générale des services judiciaires sur l'application de la loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 relative au renforcement de la présomption d'innocence et des droits des victimes, parues en juin 2001. En effet, page 7 de ce rapport, il est indiqué que « les juges d'instruction se plaignent des difficultés de fonctionnement tenant au fait qu'ils doivent partager leur dossier avec le parquet, le juge des libertés et de la détention, les conseils des parties et la chambre d'instruction en cas de recours ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet et de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67057

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5737